

Article L3121-69 du Code du travail - Durée du travail

Date de mise à jour : 10 Avril 2023

Notre analyse

Le décret n°2016-1551 du 16 novembre 2016 détermine les modalités de dépassement de la durée maximale hebdomadaire de travail.

Article L3121-69 du Code du travail - Durée du travail

Un décret en Conseil d'Etat détermine les mesures d'application des articles L. 3121-24 à L. 3121-26.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



La durée légale du travail

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Durée du travail d'un
salarié à temps plein

Cliquez ici pour accéder à cet outil